

Guide du parent et de l’élève

École secondaire Georges-P.-Vanier

Année scolaire 2018-2019



Chers parents, tuteurs et élèves,

Le présent guide a été conçu pour mieux vous accompagner dans la routine de l’école. Nous croyons qu’en définissant des attentes claires et connues de tous, le fonctionnement quotidien est optimisé et il est alors possible de nous concentrer sur notre objectif commun : atteindre notre plein potentiel.

Bonne année scolaire!

L’équipe de l’école secondaire Georges-P.-Vanier



**Horaire de la journée scolaire**

La journée d’école se déroule selon l’horaire suivant de la 7e à la 12e année :

|  |  |
| --- | --- |
| Période 1 | 8h45-10h |
| Période 2 | 10h05-11h20 |
| Dîner | 11h20-12h20 |
| Période 3 | 12h20-13h35 |
| Période 4 | 13h40-14h55 |

**L’heure du dîner**

Les élèves de 7e et 8e année doivent demeurer sur les lieux de l’école durant l’heure du dîner. Les lieux accessibles pour tous les élèves de la 7e à la 12e année sont la cafétéria, la bibliothèque, le gymnase lorsqu’il y a supervision, ainsi que toute classe ou local lors d’une rencontre ou club du dîner avec supervision d’un enseignant.

**Ponctualité et présence à l’école**

Le Ministère de l’éducation de l’Ontario considère que pour obtenir un crédit, il est nécessaire d’être présent à 110 heures de cours. Les parents sont responsables d’assurer une présence quotidienne en classe, et de contacter l’école en cas d’absence en précisant la raison de l’absence soit par téléphone (905-528-0301 poste 100) ou par courriel à [GPVA-assiduite@csviamonde.ca](mailto:GPVA-assiduite@csviamonde.ca) avant 9h le matin même.

**Arrivée tardive**

Il est obligatoire de se présenter au secrétariat pour y obtenir un laisser-passer lors d’un retard, quelle que soit l’heure d’arrivée après 8h45. Une note des parents pour justifier le retard est exigée au secrétariat. Les retards chroniques et non-justifiés (incluant les retards aux périodes 2-3-4), seront traités au bureau de la direction, et pourront faire l’objet de conséquences disciplinaires.

**Périodes libres**

Les élèves qui ont des périodes libres durant la journée ont accès à la bibliothèque ou la cafétéria.

**Communications de l’école**

Comme l’exige la politique du Conseil scolaire Viamonde, toutes les communications officielles écrites de l’école sont envoyées exclusivement en français. Pour obtenir des explications en anglais pour toutes communications, veuillez contacter l’école. La majorité des communications durant l’année se feront de manière électronique. Veuillez s’il vous plait vous assurer que l’école ait toujours une adresse courriel à jour pour ne manquer aucune information.

In order to respect our Schoolboard’s language policy, our official communications are sent exclusively in French. Since most of our letters/forms are sent through e-mail, we will, whenever possible, send a Word version that you can process through Google translate if you so desire. Please note that it is always possible to contact the school to get some assistance in understanding documents sent in French. Also, please ensure that we always have your current email address in our records so you don’t miss out on any important information.

**Orientation-choix de cours, heures communautaires**

Le service d’orientation voit à ce que chaque élève progresse vers l’obtention de son diplôme d’études secondaires en suivant l’itinéraire d’études qui lui convient le mieux. Il s’assure aussi d’une transition harmonieuse vers les institutions post-secondaires en vérifiant leurs préalables et en offrant de l’appui à l’exploration des programmes d’études selon les aptitudes et intérêts personnels de chacun. Le conseiller en orientation appuie aussi les élèves au moment des inscriptions aux collèges et universités en 12e année.

Compléter 40 heures de service communautaire est obligatoire à l’obtention du diplôme d’études secondaire de l’Ontario. Les élèves peuvent commencer à accumuler ces heures à l’été suivant leur 8e année. Il est suggéré de terminer l’accumulation de ces heures à la fin de la 10e année, afin de se concentrer sur les études de niveau supérieur en 11e et 12e année. **Nous recommandons de toujours vérifier la validité d’une activité pouvant mener à d’obtention d’heures de service avec le conseiller en orientation AVANT de s’engager dans celle-ci.**

**Évaluation et communication du rendement**

Les évaluations et la communication du rendement sont effectuées conformément à la politique du Ministère de l’éducation de l’Ontario que vous pouvez consulter en suivant ce lien : <http://www.edu.gov.on.ca/fre/policyfunding/growSuccessfr.pdf>. La majorité des évaluations (qui peuvent consister de productions, d’observations, et/ou de conversations) qui seront prises en compte pour les bulletins, **doivent être complétées en classe**, incluant les projets et recherches. D’où l’importance de la présence et de la participation quotidienne en classe. Le progrès des élèves est communiqué par niveau de rendement de 1 à 4, et n’est converti en pourcentage qu’au moment des bulletins. Veuillez noter que l’utilisation de la langue française est évaluée **dans toutes les matières,** sauf dans les cours d’anglais et d’espagnol.

**Examens**

Dès la 9e année, la fin de chaque semestre est ponctuée d’une session d’examen. Il est obligatoire d’y assister, **et aucune modification à l’horaire ne sera effectuée sur la base d’un départ hâtif pour les vacances**. Le seul motif valable pour s’absenter ou reprendre un examen est une urgence médicale ou toute autre situation critique. Veuillez communiquer avec l’administration pour discuter d’un cas spécifique.

**Visiteurs**

Pour des raisons de sécurité, et pour protéger le temps d’apprentissage en classe en minimisant les distractions, **il est interdit d’inviter des visiteurs de l’extérieur durant les heures de classe**. Tout visiteur doit passer par le secrétariat pour obtenir une passe.

**Sorties, tournois et joutes sportives**

Le respect du code de vie de l’école est en vigueur lors de toutes sorties pédagogiques ou tournois, incluant l’utilisation du français entre les élèves, et envers les superviseurs (incluant les parents bénévoles lorsque possible). Il va de soi que la participation aux joutes, tournois et sorties est un privilège, et que les élèves qui ne démontrent pas une assiduité, conduite (incluant le respect des échéanciers) exemplaires pourraient en être retirés. Les élèves qui sont absents de l’école ne peuvent participer à une joute ou activité cette même journée.

L’élève doit signer et respecter le contrat des équipes sportives afin d’y participer.

**Manuels et matériel scolaire**

L’école fourni aux élèves le matériel et les manuels nécessaires pour la pleine participation aux cours. L’élève doit signer pour accuser réception de chaque manuel scolaire, et s’engager à le remettre en bon état au moment convenu. Compte tenu du coût très élevé de certains manuels, l’élève devra défrayer le remplacement d’un livre perdu ou endommagé. Il en est de même pour l’équipement informatique en circulation dans les classes.

**Tabac**

Il est interdit de fumer ou de tenir un produit de tabac ou cigarette électronique sur la propriété de l’école. En vertu de la loi, en Ontario, une amende d’un minimum de 305$ pour toute infraction peut être imposée.

**Code de conduite pour l’utilisation du réseau AVAN**

Le réseau AVAN (apportez votre propre appareil électronique) est disponible partout dans l’édifice. Cependant, il revient à l’enseignant ou l’adulte en charge de déterminer le temps opportun pour l’utilisation des appareils électroniques, qu’ils appartiennent à l’école ou à l’élève. Il est entendu que l’utilisation du réseau sans-fil de l’école doit l’être dans un but pédagogique, de façon responsable et en respectant, sur l’internet, les même règles de respect d’autrui que dans la salle de classe physique.

**Code de conduite des écoles sécuritaires et bienveillantes et activités pouvant mener à une suspension**

Le code de vie de l’école est simplifié, et tiré des grandes lignes du code de conduite des écoles de l’Ontario. Consultez-le intégralement ici :

[**http://edu.gov.on.ca/fre/safeschools/CodeOfConductFR.pdf**](http://edu.gov.on.ca/fre/safeschools/CodeOfConductFR.pdf)**.**  En bref, les comportements attendus de tous les membres de la communauté scolaire (élèves, parents, membres du personnel de l’école) sont les suivants :

Normes de comportement :

Respect, civilité et civisme

Tous les membres de la communauté scolaire doivent :

* respecter toutes les lois applicables;
* faire preuve d’honnêteté et d’intégrité;
* respecter les différences chez les gens;
* traiter les gens avec dignité et respect en tout temps, surtout en cas de désaccord;
* respecter les autres et les traiter avec équité sans égard, par exemple, à leur race, à leur ascendance, à leur lieu d’origine, à leur couleur, à leur origine ethnique, à leur religion, à leur sexe, à leur orientation sexuelle, à leur âge ou à leur handicap;
* respecter les droits des autres;
* prendre soin des biens de l’école et d’autrui et les respecter;
* prendre des mesures appropriées pour aider les personnes dans le besoin;
* respecter tous les membres de la communauté scolaire, en particulier les personnes en situation d’autorité;
* respecter le besoin d’autrui de travailler dans un climat propice à l’apprentissage et à l’enseignement;
* demander l’aide d’un membre du personnel scolaire, le cas échéant, pour résoudre pacifiquement un conflit;
* s’interdire de dire des injures à un membre du personnel enseignant ou à toute personne en situation d’autorité.

**Sécurité**

Les membres de la communauté scolaire ne doivent pas :

* se livrer à des actes d’intimidation, en personne ou par des moyens technologiques, comme le courriel ou le téléphone cellulaire;
* commettre une agression sexuelle;
* faire le trafic d’armes ou de drogues illicites;
* commettre un vol qualifié;
* donner de l’alcool à un mineur;
* être en possession d’une arme quelle qu’elle soit, notamment d’une arme à feu;
* se servir d’un objet pour menacer ou intimider quelqu’un;
* blesser quelqu’un avec un objet;
* avoir en leur possession de l’alcool ou des drogues illicites ou être sous l’influence de ces substances ni en fournir aux autres;
* infliger, ou inciter une autre personne à infliger des dommages corporels à autrui;
* se livrer à de la propagande haineuse ou à des actes motivés par la haine ou la discrimination;
* commettre un acte de vandalisme causant des dommages graves aux biens de l’école ou aux biens situés sur le terrain ou dans les locaux de l’école.

Il est du devoir des membres du personnel d’intervenir lors d’infractions à ces normes, et de faire des suivis de discipline progressive. Les conséquences peuvent inclure une suspension, ou même un renvoi, selon la gravité des gestes.

**Transport scolaire**

Le transport scolaire est assuré par le consortium Francobus. Les mêmes normes du code de vie de l’école sont en vigueur à bord de l’autobus Chaque élève doit démontrer du respect envers les autres élèves et le chauffeur. L’élève doit prendre l’autobus qui lui est assigné. Il ne peut pas monter à bord d’un autre autobus même avec permission des parents. Le transport scolaire est un privilège, et non un droit, et celui-ci peut être retiré si les règlements ne sont pas respectés.

Pour de plus amples renseignements au sujet des règles spécifiques au service de transport, veuillez consulter le site web de Francobus à www. francobus.ca

**Casier et cadenas**

L’école fourni un casier par élève, ainsi qu’un cadenas d’excellente qualité à chaque élève dès la première journée de classe. Les élèves sont tenus d’y laisser leurs effets personnels (manteau, chapeau et sac d’école), et de n’apporter en classe que le nécessaire pour la leçon. Il est important de garder son casier verrouillé en tout temps, de ne partager la combinaison du cadenas avec personne, même avec les amis. Le cadenas demeure la propriété de l’école.

**Objets de valeur**

L’école ne peut prendre la responsabilité en cas de perte ou vol d’objets de valeur ou de sommes d’argent importante. Il est conseillé de les laisser à la maison.

**Code de vie Georges-P.-Vanier**

|  |  |
| --- | --- |
| **Normes** | **Comportement attendu** |
| RESPECT DE SOI ET DES AUTRES | Je respecte les autres, dans leur individualité, avec mes paroles et mon comportement.  Je suis engagé à éliminer l’intimidation : j’inclus les autres, je m’éloigne des ragots, je réagis quand je suis témoin de taquineries ou de blagues faites au détriment de quelqu’un.  Je communique de façon respectueuse en respectant mon tour de parole, en prenant un ton adéquat, en choisissant des mots qui ne blessent personne.  Je respecte le décorum de l’hymne national.  Je m’habille de façon appropriée :  Mes vêtements doivent bien couvrir l’ensemble des régions de la poitrine, de l’abdomen, des cuisses, des épaules et ne pas laisser voir les sous-vêtements.  Je porte des vêtements exempts de messages vulgaires.  Dès que j’entre en classe, je retire chapeau, casquette, capuchon.  Les pyjamas, pantalons de yoga, ne sont pas des vêtements appropriés pour l’école. |
| RESPECT DES LIEUX ET DES BIENS | J’utilise avec soin le matériel, les appareils électroniques, les instruments qui me sont prêtés.  Je garde les locaux et les corridors propres en ramassant mes déchets.  Je mange seulement aux endroits prévus à cet effet.  Je verrouille mon casier en tout temps, en ne partageant la combinaison avec personne.  Je laisse mes objets de valeur et mon sac à dos dans mon casier verrouillé ou à la maison. |
| RESPECT DE L’APPRENTISSAGE | Je communique de façon efficace en classe, c’est-à-dire : **en français**, en respectant les tours de parole, en étant présent à ce qui se déroule.  Je suis assidu et j’arrive en classe prêt à apprendre :  J’arrive à l’heure, avec mon matériel, sans nourriture.  Je remets mes travaux à la date prévue.  J’utilise mes appareils électroniques lorsque l’enseignant en détermine la pertinence.  Lorsque je dois m’absenter durant une évaluation, j’avise mon enseignant, et je fourni une note explicative.  Je respecte les règles d’intégrité académique : le travail que je remets est le mien, dans mes mots, et je cite adéquatement les sources consultées. |

**Langue d’enseignement**

Afin de maximiser l’exposition à la langue d’enseignement dans un milieu minoritaire durant la journée scolaire et assurer la réussite de tous, le français est la seule langue à être utilisée en classe, dans les corridors, entre élèves et avec les adultes. Veuillez noter que l’utilisation de la langue française est évaluée **dans toutes les matières,** sauf dans les cours d’anglais et d’espagnol.

**Cafétéria**

Le traiteur The lunch Wizard assure un service de repas quotidien à l’heure du dîner. Des fours à micro-ondes sont aussi à la disposition des élèves qui désirent réchauffer leur repas du midi.

**Nourriture**

Pour minimiser les dangers reliés aux allergies sévères que nous avons dans notre communauté, toute nourriture doit être consommée dans la cafétéria. **Notre école est une école sans noix.** Il est possible d’apporter de l’eau en classe.

**Ressources communautaires**

Centre de santé communautaire Niagara/Hamilton : médecin de famille, appui aux nouveaux arrivants en Ontario etc. <http://www.cschn.ca/>

COAST Hamilton : appui en cas de crise, jeunes et adultes  <http://coasthamilton.ca/>

Jeunesse j’écoute : counseling en clavardage, au téléphone pour les jeunes <https://jeunessejecoute.ca/Teens/AskUsOnline/Chat-counselling.aspx>

SOS devoirs : Service d’aide aux devoirs en ligne/au téléphone gratuit et en français pour les élèves de l’Ontario <https://www.sosdevoirs.org/>

Le centre français : événements culturels, spectacles et camps d’été/ de mars en français <http://centrefrancais.ca/home/>

**Pour une liste complète des ressources francophones de la région** : <http://www.acfohamilton.org/>